

**Certificat d'examen de type
n° F-02-E-087 du 03 septembre 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C051028-D1

Odomètre TRUMETER type 5500-F

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-388 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs de longueur.

FABRICANT :

TRUMETER COMPANY LTD – Milltown Street – Radcliffe – MANCHESTER M26 1NX – ROYAUME UNI

DEMANDEUR :

TRUMETER – 99 rue Parmentier – BP 304 – 59666 VILLENEUVE D'ASCQ

CARACTERISTIQUES :

L'odomètre TRUMETER type 5500-F sert à mesurer la longueur de pistes ou de routes. Il est constitué par :

- une roue mesureuse en plastique d'un mètre de circonférence, recouverte d'une bande de roulement en matière synthétique et non démontable, l'axe de la roue est fixé sur le coté droit du boîtier par l'intermédiaire d'une bague de guidage,
- un tube réglable en hauteur, fixé entre les deux parties du boîtier contenant le compteur et la fenêtre de visualisation.
- le compteur est solidaire de l'axe de la roue, il est indémontable sans détériorer le corps de l'odomètre et empêcher tout mesurage,
- une flèche fixée sur l'axe de la roue mesureuse, permettant de repérer le début et la fin du parcours,
- une béquille rétractable et un frein de roue.

Le compteur mécanique comporte :

- cinq rouleaux chiffrés à mouvement discontinu pour l'affichage des mètres,
- un rouleau chiffré à mouvement continu pour l'affichage des décimètres et des centimètres, gradué en centimètre et chiffré tous les décimètres,
- un levier de remise à zéro.

Les caractéristiques de cet instrument sont les suivantes :

- circonférence de la roue mesureuse : 1 m,
- longueur minimale mesurable : 2 m
- échelon d'indication : 1 cm
- vitesse maximale de mesurage : 1 m/s
- capacité du compteur : 9999,9 m,
- classe de précision ordinaire.

SCELLEMENTS :

De par la conception de l'odomètre, les deux cotés du boîtier sont soudés par ultrasons, l'odomètre est rendu inviolable et ne nécessite pas de scellement supplémentaire.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires suivantes sont portées sur la plaque d'identification constituée d'une étiquette destructible par arrachement, collée sur le boîtier :

- nom et logo du fabricant et du demandeur,
- adresse du demandeur,
- type, numéro de série et année de fabrication,
- circonférence de la roue mesureuse,
- vitesse maximale de mesurage,
- échelon d'indication,
- longueur minimale mesurable,
- la mention : INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION,
- numéro et date du présent certificat,
- classe de précision.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

L'erreur maximale tolérée en vérification primitive est égale à la moitié de l'erreur maximale tolérée en service fixée par le décret n° 72-388 susvisé.

Les odomètres TRUMETER type 5500-F sont dispensés de la vérification périodique.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C051028-D1 et chez le demandeur.



VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans le titre du présent certificat.

ANNEXES :

- photographie,
- schémas.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

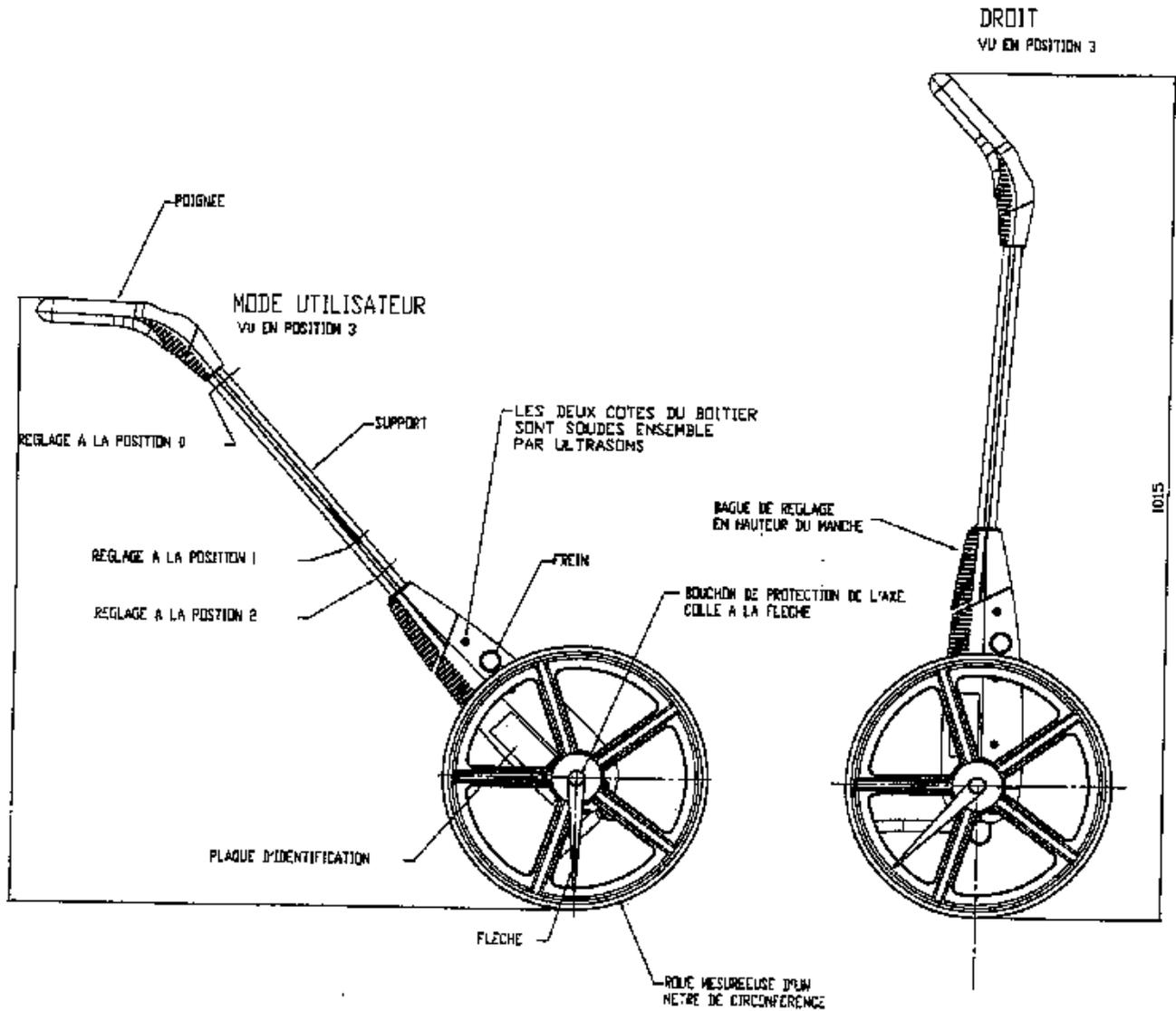
Annexe 1 au certificat d'examen de type n° F-02-E-087

Photographie de l'odomètre TRUMETER type 5500-F



ANNEXE 2 AU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-02-E-087

SCHEMAS DE L'ODOMETRE TRUMETER TYPE 5500-F



ANNEXE 2 AU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-02-E-087

SCHEMAS DE L'ODOMETRE TRUMETER TYPE 5500-F

